

# Le non du ministre au gaz de schiste : une victoire collective

PUBLIÉ LE 30/11/2013

Par N. T.

## | AISNE |

Le ministre de l'Écologie, Philippe Martin, a finalement annoncé jeudi 28 novembre, qu'il ne signerait pas les arrêtés de mutation (transfert de propriété) de sept permis, dont celui dit de « Château-Thierry » dans le sud Aisne, déposés par le pétrolier américain Hess Oil.

À l'origine, ces permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures dans le bassin parisien avaient été délivrés par le gouvernement Fillon à la société Toréador. « *C'est une victoire du rassemblement et du droit pour la qualité de vie des habitants. Je salue le courage du ministre qui ne s'est pas laissé guider par les pétroliers* », souligne le député de Château-Thierry Jacques Krabal (Divers gauche). L'élu a été en première ligne, avec l'avocat parisien Arnaud Gossement, et bien sûr les collectifs citoyens, dont Carmen, opposés à toute extraction de gaz de schiste. Ils ont été reçus plusieurs fois au ministère de l'Écologie pour développer leurs arguments. « *C'est une bonne nouvelle et une victoire. Mais ce n'est pas terminé . Après le rapport de l'office parlementaire qui préconise des expériences à titre scientifique, on ne baisse pas la garde*, réagit Benoît Perin du collectif Carmen, *le sujet est loin d'être clos* ». Les opposants au pétrolier s'attendent à d'autres recours juridiques. Ils prônent toujours la vigilance, malgré l'interdiction en France de la fracturation hydraulique, confirmée le 11 octobre dernier par le Conseil d'État. D'autant plus que le permis de Château-Thierry reste le seul officiellement valide au nom de Toréador, le propriétaire initial.

Le collectif Carmen maintient l'organisation d'un débat sur le gaz et le pétrole de schiste, sous le titre « *quelles menaces sur l'activité économique dans le sud de l'Aisne ?* » ce samedi 30 novembre (à 14 heures) à la ferme du Ru Chailly à Fossoy.

N. T.



**New York Marriott Marquis**

Booking.com

339,65 €

Meilleur Tarif Garanti

